

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 septembre 2018
--------------------------	-------------------

à 16h00

N°ordre	26
N° identifiant	2018-0408

Titre Provision à constituer sur le service de l'Eau

Rapporteur(s)	M. Claude EIDELSTEIN
Date de la convocation	07/09/2018

PJ.

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme Anne GÉRARD et M. Jérôme NEVEUX

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	71	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - Mme Anne GÉRARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUC - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires Mme Catherine TEXEREAU - M. Vincent THOMASSIN les conseillers communautaires suppléants
----------	----	--

Absents	12	M. Philippe BROTTIER - M. Fredy POIRIER - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. François BLANCHARD - M. Jacky CHAUVIN - Mme Catherine FORESTIER - M. Philippe PALISSE - M. Christian RICHARD - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	---

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Marie COMPTE	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Jacqueline GAUBERT	Mme Anne GÉRARD
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Peggy TOMASINI
		M. Nicolas REVEILLAULT	Mme Ghislaine BRINGER
		M. Gérald BLANCHARD	Mme Marie-Dolorès PROST
		M. Joël BIZARD	M. Jérôme NEVEUX
		Mme Nicole MERLE	M. Dominique BROCAS
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Diane GUÉRINEAU
Observations	L'ordre de passage est : la 1 à 18, la 139, de 19 à la 45, la 46 est retirée, de la 47 à la 52, la 138, de la 53 à 91, la 92 et 93 sont retirées, de la 94 à la 135, la 136 et la 137.		

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances 07-Commission eau et assainissement
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

De façon structurelle, les facturations relevant de l'Eau génèrent une part de recettes non recouvrées sur la part des produits inscrits au Budget Primitif 2018.

Afin d'améliorer le recouvrement de ces produits, plusieurs actions sont menées :

- Maintien d'un rythme constant de l'édition et de l'envoi des titres de recettes. Tout retard est préjudiciable au recouvrement.
- Poursuite avec le comptable public de la phase comminatoire amiable, c'est-à-dire l'intervention d'un huissier auprès des usagers concernés.

En parallèle, il est également proposé de mettre en place un mécanisme de provision. En effet, les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner dans trois cas (article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)), dont l'un se rapporte à la situation décrite ci-dessus. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'informations communiqués par le comptable public.

Il est donc proposé au conseil :

- de constituer une provision pour risques à hauteur de 50 000 € au titre de l'exercice 2018 pour faire face aux risques d'impayés liés aux produits du service de l'eau
- d'imputer la dépense de 50 000 € à l'article 6815, service 0100 du budget Eau.

POUR	77	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Michèle FAURY-CHARTIER, Mme Diane GUÉRINEAU

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE
Adopté

Affichée le	4 octobre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	4 octobre 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180928- lmc190075-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers